



Déchets

*Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat,
prescrite le 31 janvier 2018, arrêtée le 16 mars 2023*

DOSSIER APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, le 11 avril 2024

Les compétences du traitement et de la collecte des déchets du Pays de la Châtaigneraie ont été confiées en régie au Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères "SCOM Est Vendéen".

La collecte est organisée autour des services suivants :

- > La collecte des ordures ménagères en porte à porte,
- > La collecte sélective en porte à porte (bouteilles plastiques, cartons, métal) ou en apport volontaire dans des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes (papier et emballages en verre),
- > La collecte en déchetterie (déchetterie de La Châtaigneraie).